

10 novembre 2023 11:43

Parc éolien de LA JARRIE AUDOUIN

RAPPEL LE 24/10/23 RAPPEL LE 27/10/23

| POUR : | CONTRE : | AUTRE : |
|--------------------------|---|---|
| DELIBERATION | AVIS | Délibérations |
| LA JARRIE AUDOUIN | FAVORABLE | Pour : 8 contre : / abstentions : / unanimité:/ |
| ANTEZANT LA CHAPELLE | DEFAVORABLE | Pour : 0 contre : 10 abstentions : 0 unanimité:/ |
| BLANZAY SUR BOUTONNE | Ne s'est pas prononcé Dernier délai 10/11/23 | Pour : / contre : / abstentions : / unanimité:/ |
| COIVERT | FAVORABLE | Pour : 7 contre : 0 abstentions : 3 unanimité:/ |
| DAMPIERRE SUR BOUTONNE | DEFAVORABLE | Pour : / contre : 10 abstentions : / unanimité :10 |
| ESOUVERT | NE VA PAS DELIBERER | Pour : / contre : / abstentions : / unanimité:/ |
| LA CROIX COMTESSE | DEFAVORABLE | Pour : / contre : 10 abstentions : / unanimité :10 |
| LES EGLISES D'ARGENTEUIL | DEFAVORABLE | Pour : 2 contre : 10 abstentions : / unanimité:/ |
| LOULAY | DEFAVORABLE | Pour : / contre : 15 abstentions : / unanimité :15 |
| LOZAY | DEFAVORABLE | Pour : / contre : 9 abstentions : 1 unanimité:/ |
| MIGRE | DÉFAVORABLE | Pour : / contre : 9 abstentions : 1 unanimité:/ |
| NUAILLÉ SUR BOUTONNE | NE VA PAS DÉLIBÉRER mail du 27/10/23 | Pour : / contre : / abstentions : / unanimité:/ |

10 novembre 2023 11:43

| | | |
|--|--|---|
| SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE | DÉFAVORABLE | Pour : / contre : 5 abstentions : 5 unanimité:/ |
| SAINT MARTIAL DE LOULAY | Séance du 11/08/23 hors délai DÉFAVORABLE | Pour : / contre : 7 abstentions : / unanimité :7 |
| SAINT PARDOULT | DEFAVORABLE | Pour : 1 contre : 9 abstentions : 0 unanimité:/ |
| SAINT PIERRE DE L'ISLE | DÉFAVORABLE | Pour : 0 contre : 8 abstentions : 1 unanimité:/ |
| SAINT SEVERIN SUR BOUTONNE | DEFAVORABLE | Pour : 2 contre : 4 abstentions : 1 unanimité:/ |
| VERGNÉ | FAVORABLE | Pour : 5 contre : 2 abstentions : 3 unanimité:/ |
| VERVANT | DEFAVORABLE | Pour : 3 contre : 5 abstentions : 2 unanimité:/ |
| VILLENEUVE LA COMTESSE | NE VA PAS DÉLIBÉRER mail du 10/11/23 | Pour : / contre : / abstentions : / unanimité:/ |
| AUTRES POUR AVIS | | |
| DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME | DEFAVORABLE | |
| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALS DE SAINTONGE | NE VA PAS SE PRONONCER | |
| SPREF ST JEAN D ANGELY | Pas d'opposition | |
| | | |
| | | |

AR. Prefecture

017-211701958-20231013-D20231003-DE
Reçu le 19/10/2023

La Jarrie-Audouin



Nombre de Conseillers
en exercice : 9

Présents : 6
Votants : 8

Pour : 8
Contre :
Abstention :

Date de la convocation :
04 octobre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2023

D2023-10-03

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de La Jarrie-Audouin, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. Jacky RAUD, le Maire.

PRESENTS : M. BARBE MICKAËL, MME CHABROUX MARLENE, M. RAUD JACKY, M. TEXIER PIERRE, M. THIROUX MICHEL, MME CECILE CHENUAUD

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTE NON EXCUSES : MME CAUCHY CORINNE

REPRESENTES : M. ROLLAND RENE DONNE POUVOIR A M. TEXIER PIERRE - M. LEROUX PASCAL DONNE POUVOIR A M. RAUD JACKY

SECRETAIRE : MME CECILE CHENUAUD

OBJET : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA JARRIE AUDOUIN

Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'un projet de parc éolien est en cours sur la commune de La Jarrie Audouin.

Ce projet se compose de 2 éoliennes de 200 m de haut en bout de pale.

L'enquête publique sur ce projet, déclarée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023, a débuté le mercredi 20 septembre 2023 et se terminera le mercredi 25 octobre 2023.

L'article 142 de la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié l'article L.2121-12 du code général de collectivités et a étendu aux communes de moins de 3 500 habitants l'obligation de fournir aux membres du conseil municipal une notice explicative du projet avant toute délibération. Monsieur le Maire précise que cette note a été transmise aux élus.

Le rapport de la MRAe de Nouvelle aquitaine n'a pas été transmis car il n'a pas été rendu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable à la réalisation du projet éolien de La Jarrie Audouin



Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

AR Prefecture

017-21170013300013-DE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Reçu le 20/10/2023

DEPARTEMENT

Charente Maritime

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE
17400

Date : 17/10/2023

Séance du 17 octobre 2023

Numéro : 2023037

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS
et le dix-sept du mois d'octobre
à Vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **M. POISBELAUD Eric, Maire**

Présents : Mmes FOVET, BUREAU, DALSTEIN, MÉGRIER, Mrs. POISBELAUD, CALLOGNE, TANGUY, BICHON et FUMOLEAU.

Absents : Mme LHOMMEAU Géraldine qui a donné pouvoir à Mme Nadine BUREAU, M. SAVARY Christophe qui est excusé

Secrétaire(s) : Mme FOVET Marie-Christine

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11 | 11 | 10 |

| |
|--------------------------------------|
| Objet de la Délibération |
| Date de la convocation 09/10/2023 |
| Date d'affichage 09/10/2023 |

AVIS SUR LE PROJET DU PARC ÉOLIEN DE MORGAT SUR LA COMMUNE DE LA JARRIE-AUDOUIN :

Monsieur le Maire donne lecture du projet éolien cité en objet, après en avoir délibéré l'assemblée donne un avis défavorable par :

Voix : Abstentions : 0
Contre : 10
Pour : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le 20/10/2023

et publication,

du

ou notification

du

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire,



TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 21170013300013 - 2023
037 -----

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 20 / 10 / 2023

Nombre de membres
Présents : 9
Votants : 10
Pour : 7 – Contre : 0
Abstentions : 3

COMMUNE DE COIVERT (17330)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle associative de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 11 septembre 2023.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. ALLEIN Jean-Claude et RIGUET Michel Jean, Adjoints, Mmes GENTIL DESCARRIÈRES Catherine, FOUCHER Mélanie et POUPARD Nadège, MM. BELOT Thierry, BILLARD Eric, et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Mme FRASER (Pouvoir à Mme GENTIL DESCARRIÈRES)

Secrétaire de séance : Mme Mélanie FOUCHER

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE PROJET D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LA JARRIE-AUDOUIN

Par arrêté du 11 août 2023, Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique préalable à une autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement qui sera ouverte du Mercredi 20 septembre au Mercredi 25 octobre 2023 inclus, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de 2 éoliennes et 1 poste de livraison, dossier déposé par la Sté Parc Eolien de Morgat, ceci sur la Commune de La Jarrie-Audouin.

La commune de COIVERT se trouvant dans le rayon d'affichage autour de l'installation, l'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie et le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales une note explicative de synthèse sur les questions soumises à délibération a été adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal et figure en annexe de la présente délibération.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Par 7 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur ce projet,
- CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire sur ce dossier.

Pour copie conforme,
Affichée le 21 septembre 2023

Le Maire,
Marie-Noëlle GIRAUD

| |
|---|
| TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE |
| Sous le N° 017 – 211701149 – 20230920 -- 2023092001 -- DE |
| Accusé de Réception Préfecture |
| Reçu le : 21/09/2023 |



La Commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Prefecture
 017-211701388-20230925-D202309252-DE
 Reçu le 29/09/2023

Département de Charente-Maritime
 Arrondissement de SAINT JEAN D'ANGELY
 Canton de Matha

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la
COMMUNE DE DAMPIERRE SUR BOUTONNE

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois le vingt cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GAUTIER Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 10
 Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
 Date de la convocation : 19 septembre 2023
 Date d'affichage : 26 septembre 2023

Etaient présents : Mmes RAUDE, HALL, VERGE, BEBIEN
 MM. GAUTIER, GUINAULT, RICHARD, THEYS D. , FRANCAIS

Absent : Mme THEYS N. qui a donné pouvoir à M. THEYS D.

Secrétaire de séance : Mme RAUDE Nicole

Objet : Projet Parc Eolien La Jarrie-Audouin

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de La Jarrie-Audouin

Le Maire précise que la Commune étant située dans le périmètre d'affichage est appelée à donner son avis.

Le Conseil Municipal,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2023 et 11 août 2023,

Entendu l'exposé du maire et avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré, émet un avis défavorable sur le projet ci-avant exposé

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
 Pour copie conforme,
 Le Maire,



Sujet : [INTERNET] Re: Enquête publique du projet du PARC ÉOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES à SAINT-PARDOULT RAPPEL AFFICHAGE MAIRIE

De : Mairie de ESSOUVERT <mairie@essouvert.fr>

Date : 24/10/2023 16:43

Pour : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Mme Begué,

Comme vu par téléphone ce jour, nous vous confirmons qu'il n'y aura pas de délibération concernant les éoliennes de Saint Pardoult, ni celles de La Jarrie-Audouin.

Bonne réception.

Cordialement

Cécile GUYER
Secrétaire de Mairie
Mairie
2 Rue François Menez
St Denis du Pin
17400 ESSOUVERT
Tel : 05 46 32 16 18

Le 24/10/2023 à 16:30, BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT a écrit :

Rappel

Bonjour,

Par courrier en date du 30 juin 2023, ci-joint, je vous ai invité à recueillir l'avis de votre Conseil municipal, Conseil communautaire sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans un délai de quinze jours après sa clôture.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir cette délibération ainsi que le certificat d'affichage.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de délibération, je vous remercie de bien vouloir me l'indiquer par retour de ce courriel.

pour les communes suivantes :

DÉLIBÉRATION MANQUANTE COMMUNE DE :

Aulnay de Saintonge, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Loulay, Lozay, Nuaille sur Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint Jean d'Angely, Vervant.

De plus, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir également le certificat d'affichage (toutes mairies concernées voir liste commune rayon d'affichage)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE MANQUANT COMMUNE DE :

Antezant la Chapelle, Aulnay de Saintonge, La Jarrie Audouin, Les Eglises d'Argenteuil, Lozay, Paille, Vervant.

Cordialement

Mme BEGUE

Marie-Christine BÉGUÉ

Adjoint administratif

Pôle Enquêtes Publiques

38 rue Réaumur - CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél : 05 46 27 44 87

www.charente-maritime.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

| DCAT / Bureau de l'Environnement

*Liberté
Égalité
Fraternité*



----- Message original -----

Sujet : Enquête publique du projet du PARC ÉOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES à SAINT-PARDOULT

De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Pour : Geralde <geralde.braud@gmail.com>, audran.beatrice@orange.fr, Perrine Lecoq <perrine.lecoq@enertrag.com>, st pardoult <mairie@saintpardoult.fr>, Antezant la chapelle <mairie@antezant-lachapelle.fr>, aulnay de saintonge <accueil@aulnay-de-saintonge.fr>, Blanzay-sur-Boutonne <mairie@blanzay-sur-boutonne.fr>, coivert <mairie@coivert17.fr>, Courcelles <mairie@courcelles17.fr>, Essouvert <mairie@essouvert.fr>, Jarrie Audouin (La) <mairie@lajarrieaudouin.fr>, eglises d'argenteuil <secretariat@eglisesargenteuil.fr>, Loulay <mairie@loulay.fr>, Lozay <mairie@lozay.fr>, Nuaille sur Boutonne <mairie@nuaille-sur-boutonne.fr>, Paillé <mairie@paille17.fr>, Poursay-Garnaud <mairie@poursaygarnaud.fr>, Saint Georges de Longuepierre <mairie@st-georges-de-longuepierre.fr>, st jean d angely <ville@angely.net>, Saint Martial de Mirambeau <mairie@saintmartialdemirambeau.fr>, Saint Pierre de l'Isle <mairie@st-pierre-isle.fr>, Vergné <mairie@vergne.fr>, Vervant <mairie@vervant17.fr>, cecile.david@charente-maritime.fr, Communauté de Communes des Vals de Saintonge <info@cdcvalsdesaintonge.fr>, PREF17 Sous Prefecture de Saint Jean d Angely <sp-saint-jean-d-angely@charente-maritime.gouv.fr>, DUPOUY Eric - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 17-79/SEDS <eric.dupouy@developpement-durable.gouv.fr>, GRUPP Stéphane (Inspecteur ICPE) <stephane.grupp@developpement-durable.gouv.fr>, celine.harbon@developpement-durable.gouv.fr

Date : 04/07/2023 14:40

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les éléments nécessaires à l'enquête publique du projet du PARC ÉOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES sur la commune de SAINT-PARDOULT :

AR. Prefecture

017-211701370-20230831-2023_3108_03-DE
Reçu le 11/09/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE LA CROIX-COMTESSE
(Charente Maritime)**

SÉANCE DU 31 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un août à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de LA CROIX-COMTESSE, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques Maire.

PRÉSENTS : ROUX Jacques, GINDRAU Vincent, DRÉAN Stéphane, BLED David, DESCOMBES Luc, GUIBERT Jean-François, BOUSSEAU Maryse, SISAHAYE Germaine, PLOQUIN Emmanuelle,

ABSENT : GUYOT Thierry,

ABSENT EXCUSE : LEGEAI Véronique donne pouvoir à DESCOMBES Luc,

SECRÉTAIRE : BOUSSEAU Maryse

DATE DE CONVOCATION : 21 août 2023

NOMBRE DE MEMBRES : En exercice : 11

Présents : 09

Qui ont pris part à la délibération : 10

**OBJET : AVIS SUR PROJET PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LA JARRIE
AUDOUIN**

Le Maire a porté à l'ordre du jour la présentation du projet de parc éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin.

Les Conseillers Municipaux ont été informés du contenu de ce projet par l'envoi de la note explicative de synthèse avec les convocations au moins cinq jours francs avant la réunion.

Les dates et le lieu des permanences du Commissaire Enquêteur ont été communiqués.

Après discussion, le Conseil Municipal **s'oppose à l'unanimité** à la réalisation de ce parc, en argumentant sur le trop grand nombre d'éoliennes en service en Vals de Saintonge.

Le Conseil Municipal **rejette fermement** ce nouveau projet et espère être entendu dans sa démarche.

Fait à La Croix-Comtesse, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

J.ROUX



AR Prefecture

017-211701503-20231019-DELIBD392023-DE
Reçu le 23/10/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département :
CHARENTE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DES EGLISES D'ARGENTEUIL

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Procurations : 2
Ont pris part : 12

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal des Eglises d'Argenteuil dûment convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle municipale,
au lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Madame GICQUEL Roseline, Maire

Conseil Municipal extraordinaire :
convocation expresse un seul ordre du jour

Date d'affichage
23 octobre 2023

Présents: GICQUEL Roseline, SALMON Anne-Marie, GUICHARD
Jean-Luc, BAILLARGUET Antony, MERLIER Audrey, MANDOU
Rosemonde, GROUET Josélito, MAUNY Julien, LIRAUD Sylvain,
LEGUAY Amandine

Date de la Convocation :
16 octobre 2023

Absents excusés : BARILLER Jérôme, BOYER Jacky, PETITPAS
Véronique, LEROUX Damien, POIRIER Nicolas

Secrétaire de Séance : Merlier Audrey

Mme PETITPAS Véronique donne pouvoir à Mme GICQUEL Roseline
Mr BARILLER Jérôme donne pouvoir à Mme MANDOU Rosemonde

Délibération D39/2023 Objet : Avis sur le projet éolien de la Commune de La Jarrie-
Audouin

Madame Le Maire présente le dossier du projet éolien de Morgat sur la Commune de La Jarrie-Audouin pour 2 éoliennes et 1 poste de livraison.
Le conseil municipal des Eglises d'Argenteuil doit se prononcer sur le projet, dont l'enquête publique a commencé le 20 septembre et se termine le 25 octobre 2023.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote sur ce projet comme suit :

En 2019, un projet d'implantation de 9 éoliennes a été proposé et refusé. Aujourd'hui le projet ne comporte plus que deux éoliennes. Malgré tout, le Conseil Municipal se positionne à 2 voix pour et 10 voix contre ce projet. Contre ce projet en majorité, en raison de la multitude des éoliennes sur notre territoire, de la surcharge insupportable déjà existante, d'autant plus que la Commune des Eglises d'Argenteuil supportera tous les impacts négatifs de ces machines sans avoir aucune retombée financière. Il est également précisé que le béton injecté dans le sol n'a rien d'écologique et enfin la rentabilité économique de ces machines reste encore à démontrer.

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701503 - 20231019 - D
ELIBD392023 - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 23/10/2023

Pour copie conforme,
Les jours mois et ans susdits,
Madame Le Maire,



AR Prefecture

017-211702113-20231025-20231019_42-DE
Reçu le 25/10/2023

Délibération 2023-42

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
COMMUNE de LOULAY**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux :

- . en exercice : 15
- . Présents : 12
- . Votants : 15

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211702113 -
20231019_42 -- DE

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 25/10/2023**

Présents : M. PERRIER Maurice, Mme GIBault Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD Jacky, Mme GRELLIER Linette, M. GERAL Yohann, Mme SANTAGIULIANA Barbara, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel, Mme MARTINEAU Rafaële.

Absents excusés : Mme PRIOUX Marielle a donné pouvoir à Mme SALCEDO Annie, Mme BAZERQUE Céline a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme GIBault Claudie.

M. PINSONNEAU Frédéric a été élu secrétaire.

OBJET AVIS SUR LE PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LA JARRIE AUDOIN

Monsieur le Maire informe qu'il est procédé du mercredi 20 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023 inclus à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Eolien de Morgat, composé de deux éoliennes et deux postes de livraison sur la Commune de La Jarrie Audouin, déposé par la Société PARC EOLIEN DE MORGAT.

Conformément au Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de la Commune de Loulay doit émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de la Commune de Loulay émet un avis défavorable au projet d'implantation de ce parc éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire de Séance,
Frédéric PINSONNEAU



Le Maire,
Maurice PERRIER



Affiché le : 24 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOZAY (17330)**

| | |
|------------------------|--|
| Nombres de Conseillers | L'An deux mille vingt-trois |
| En exercice : 11 | Le : Vingt-trois du mois d'octobre à dix-neuf heures |
| Présents : 08 | Le Conseil Municipal de la Commune de Lozay |
| Votants : 10 | Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la Mairie, sous la présidence, de Mr J-M CHARPENTIER, Maire. |

Date de Convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2023

PRESENTS :

CHARPENTIER Jean-Michel, QUÉRÉ Michel, BOUSSIN Laurence, DANIAUD Georges,
GOUSSÉ Florent, GRISON-LALLE Béatrice, ROUILLON Lionel, ROUSSEAU Aurélien

ABSENTS EXCUSES :

- Mr Pierre PÉRAGIN qui donne pouvoir à Mr Michel QUERE
- Mme Sandra BRAUD qui donne pouvoir à Mme Laurence BOUSSIN

ABSENT : Mr Mathis BREUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel QUERE a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

OBJET : D_1023-03

- Avis sur le projet de parc éolien sur la Commune de LA JARRIE AUDOUIN (17330)
« Parc Eolien de Morgat »
 - Déposé par la Société PARC EOLIEN DE MORGAT, dont le siège se situe au 50, Rue Madame de Sanzillon – 92110 CLICHY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en qualité de commune concernée par le rayon d'affichage, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de création d'un parc éolien sur la Commune de LA JARRIE AUDOUIN (17330) déposé par la Société PARC EOLIEN DE MORGAT, dont le siège se situe au 50, Rue Madame de Sanzillon – 92110 CLICHY.

Le Parc Eolien de Morgat est composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison.

L'enquête publique se déroule du Mercredi 20 septembre 2023 au Mercredi 25 octobre 2023 sous la conduite de Mr Alain MORISSET, Retraité – Ingénieur en chef, désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mr Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air (Officier), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites, à la Mairie de LA JARRIE AUDOUIN (17330), dans les conditions suivantes :

- Mercredi 20 septembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
- Lundi 25 septembre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00
- Lundi 02 octobre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00
- Vendredi 06 octobre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00
- Mercredi 11 octobre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 25 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

AR Prefecture

017-211702139-20231023-D_1023_03-DE
Reçu le 26/10/2023

L'avis d'enquête publique a été affiché le 04/09/2023 et distribué avec des cartes issues du dossier d'enquête, dans chaque boîte aux lettres des habitants.

Vu le respect du délai de convocation des membres du Conseil Municipal,

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **par 09 voix, et 1 Abstention**
- **Emet un avis DEFAVORABLE** sur le projet de création d'un parc éolien sur la Commune de LA JARRIE AUDOUIN (17330) « Parc Eolien de Morgat » déposé par la Société déposé par la Société PARC EOLIEN DE MORGAT, dont le siège se situe au 50, Rue Madame de Sanzillon – 92110 CLICHY : 2 éoliennes + 1 poste de livraison.

Publié ou Notifié le :
23/10/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Michel QUERE



Le Maire,

Jean-Michel CHARPENTIER

MIGRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Gérard BIELKA

| NOMBRE DE MEMBRES |
|--------------------------------|
| En exercice : 10 |
| Présents : 9 |
| Absents : 1 |
| Nombre de suffrages exprimés : |
| Pour : 0 |
| Contre : 9 |
| Abstentions : 1 |

Etaient présents :

M. BIELKA Gérard, M. DUPARQUET Didier, Mme GARNIER Claudine, M. GIRAudeau Gilles, M. GODARD Christophe, Mme MARECHAL Louissette, Mme RENELIER Annabelle, M. RENNOU Damien , M. TEXIER Frédéric

Procurat ion(s) :

Mme ALTER Natacha donne pouvoir à M. BIELKA Gérard

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ALTER Natacha

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. GODARD Christophe

| |
|-----------------------------------|
| Date de convocation 19/09/2023 |
|-----------------------------------|

OBJET

Délibération parc éolien la Jarrie Audouin :

M. le maire présente au conseil municipal le projet éolien de la commune de La Jarrie Audouin pour l'implantation de deux éoliennes, une enquête publique est en cours et l'avis des communes limitrophes est demandé.

Après délibération le conseil municipal émet **un avis défavorable concernant ce projet : 9 voix contre et une abstention.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIGRE

Le Maire,
Gérard BIELKA



| |
|--|
| TELETRANS MIS AU CONTROLE DE LEGALITE |
| 017-211702345-20230929-2023SEP070-DE |
| Reçu le 10/10/2023 |

Sujet : [INTERNET] RE: ENQUÊTE PUBLIQUE LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION ET CERTIFICAT D'AFFICHAGE

De : "Mairie de Nuaille sur Boutonne" <mairie@nuaille-sur-boutonne.fr>

Date : 27/10/2023 11:12

Pour : "BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Pour répondre à votre question, il n'y aura **aucune délibération** pour la commune de Nuillé sur Boutonne concernant les éoliennes de St Pardoult, et de **la Jarrie Audouin.**

Bonne fin de journée

Cordialement

Laurence MARTEL
Secrétaire de mairie

Mairie de Nuillé sur Boutonne
12 B, route d'Aulnay
17470 Nuillé sur Boutonne
Tél : 05 46 59 92 00
mairie@nuaille-sur-boutonne.fr

La mairie est ouverte
Le mardi de 08h30 à 12h30
Le jeudi de 8H30 à 11H30 et de 14h00 à 18h00

De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Envoyé : mardi 24 octobre 2023 17:16

À : Jarrie Audouin (La) <mairie@lajarrieaudouin.fr>; Antezant la chapelle <mairie@antezant-lachapelle.fr>; Blanzay-sur-Boutonne <mairie@blanzay-sur-boutonne.fr>; eglises d'argenteuil <secretariat@eglisesargenteuil.fr>; Loulay <mairie@loulay.fr>; Lozay <mairie@lozay.fr>; Migre <mairie@migre17.fr>; Nuaille sur Boutonne <mairie@nuaille-sur-boutonne.fr>; saint severin sur boutonne <mairie@saintseverinsurboutonne.fr>; Vervant <mairie@vervant17.fr>; Villeneuve la Comtesse <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>; cecile.david@charente-maritime.fr

Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION ET CERTIFICAT D'AFFICHAGE

RAPPEL

Bonjour,

Par courrier en date du 1er août 2023, je vous ai invité à recueillir l'avis de votre Conseil municipal, Conseil communautaire sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans un délai de quinze jours après sa clôture.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir cette délibération ainsi que le certificat d'affichage.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de délibération, je vous remercie de bien vouloir me l'indiquer par retour de ce courriel.

pour les communes suivantes :

DÉLIBÉRATION MANQUANTE COMMUNE DE :

La Jarrie-Audouin, Blanzay-sur-Boutonne, Les-Eglises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuaille sur Boutonne, Saint-Severin-sur-Boutonne, Vervant, Villeneuve-La-Comtesse.

Et Département de la Charente-Maritime

De plus, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir également le certificat d'affichage (toutes mairies concernées voir liste commune rayon d'affichage,

CERTIFICAT D'AFFICHAGE MANQUANT COMMUNE DE :

La Jarrie-Audouin, Antezant-la-Chapelle, Les-Eglises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Migré, Saint-Severin-sur-Boutonne, Vervant, Villeneuve-La-Comtesse.

Cordialement

Mme BEGUE

--

Marie-Christine BÉGUÉ

Adjoint administratif

Pôle Enquêtes Publiques

38 rue Réaumur - CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél : 05 46 27 44 87

www.charente-maritime.gouv.fr

DCAT / Bureau de l'Environnement



AR Prefecture

017-211703343-20230925-202309250101-DE
Reçu le 28/09/2023

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois
Le 25 septembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice PINEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2023

Présents : PINEAU Maurice, GROSJEAN Gérard, GIRAUD Sylvie, BROSSARD Sylvain, GRATADOUX Marie-Pierre, BERNARD Marcel, MOREAU Sylvain, MORISSEAU Christelle, MORISSEAU Pascal et POMMERAUD Maxime

Secrétaire de séance : Sylvain BROSSARD

OBJET : **Projet éolien de la JARRIE AUDOUIN**

Monsieur Le Maire explique que la commune de Saint Georges de Longuepierre est sollicitée afin de délibérer sur le projet éolien de la commune de La Jarrie Audouin.

Après avoir exposé les éléments nécessaires du projet du parc éolien de Morgat, Monsieur Le Maire propose de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien de Morgat sur la commune de La Jarrie Audouin.**

5 voix contre le projet

5 abstentions.

Pour copie conforme,

Le Maire, Maurice
PINEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIAL
(Charente-Maritime)**

SÉANCE DU 11 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze aout à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUAY Francis Maire.

PRÉSENTS : GUAY Francis, PERRIER Sylvie, ROCHAIS Claudie, SALMON Alain, SALMON Véronique

ABSENTS : DESHAYES Stéphane, BOURSET Christophe,

ABSENTS EXCUSÉS : SAVARY Estelle donne pouvoir à PERRIER Sylvie
RUIZ Rodolphe donne pouvoir à GUAY Francis

SECRÉTAIRE : ROCHAIS Claudie

DATE DE CONVOCATION : le 04 aout 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 09
Présents : 05

Qui ont pris part à la délibération : 07

OBJET : AVIS DE PROJET PARC ÉOLIEN DE LA JARRIE AUDOIN

Le Maire a porté à l'ordre du jour la présentation du projet de parc éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin.

Les Conseillers Municipaux ont été informés du contenu de ce projet par l'envoi de la note explicative de synthèse avec les convocations au moins cinq jours francs avant la réunion. Les dates et le lieu des permanences du Commissaire Enquêteur ont été communiqués. Lors de ce Conseil, un débat a mis en avant une très grande réserve à l'unanimité :

- Notre village de Saint Martial entre dans la zone de protection de l'église d'Aulnay classée à l'UNESCO
- Lors de l'élaboration de notre PLU en 2015, nous avons créé une zone de Protection afin de préserver la Vue Panoramique sur environ 8km depuis notre église du XII siècle situé sur un circuit pédestre très apprécié des randonneurs et des touristes.
- Demain, nous aurons la vue sur un parc éolien de 180mètres de Haut à 1km.
- Sur le fait que le projet est trop proche de notre commune et de certaines habitations.
- Il y a un trop grand nombre d'éoliennes implantées et à venir.
- Le Conseil fait la remarque du manque de considération et il en est malheureusement de même pour les projets voisins.
- Le Conseil a mis en avant l'écologie, la question du démantèlement et du reconditionnement reste bien vague.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un avis défavorable pour ce projet de parc éolien sur La Jarrie Audouin.

Fait à Saint Martial, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
F. GUAY



AR Prefecture

017-211703814-20231010-2023032-DE

Reçu le 13/10/2023
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE MARITIME

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE de ST PARDOULT
17400**Séance du **10/10/2023**

Date : 10/10/2023

Numéro : 2023032

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Affiliés au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11 | 11 | 10 |

| |
|--------------------------|
| Date de la convocation |
| 03/10/2023 |
| Objet de la Délibération |

| |
|-------------------|
| Date d'affichage |
| 03/10/2023 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

| | |
|----|-------------------|
| le | 13/10/2023 |
|----|-------------------|

et publication,

| | |
|----|-------------------|
| du | 13/10/2023 |
|----|-------------------|

ou notification

| | |
|----|--|
| du | |
|----|--|

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**Sous le N° 017 - 211703814 - 2023
- - 2023-032 - -**Accusé de Réception Préfecture**
Reçu le : 13 / 10 / 2023L'an deux mil vingt-trois
et le dix du mois d'octobre

à Vingt heures et trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,sous la présidence de : **M. GUILLON Dominique, Maire.**Présents : M. GUILLON Dominique, M. JARRY Jean-Paul, M. ROUGIER Loïc,
M. LHOMME Jean-Pierre, Mme DE MAIO Marie, Mme PORCHET Monique, M.
MICHAUD Nicolas, Mme RENAUD Sophie, M. MARTINEAU PascalExcusés : M. LARDENOIS Tony qui a donné pouvoir à M. GUILLON
Dominique, M. BOUSSIQUET Vincent.

Secrétaire de séance : Mme DE MAIO Marie

AVIS SUR LE PARC ÉOLIEN DE MORGAT À LA JARRIE-AUDOUIN :Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à
un vote à bulletin secret pour émettre un avis sur le projet de parc éolien de
Morgat sur la commune de la Jarrie-Audouin.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne un avis défavorable par :

- voix pour : 1
- voix contre : 9
- abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans susdits.
Au registre sont les signatures.Pour copie conforme
Le Maire,

Dominique GUILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE L'ISLE
(Charente Maritime)**

SÉANCE DU 08 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit aout à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PIERRE DE L'ISLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LALAIZON Michel.

PRÉSENTS : MM LALAIZON Michel, CAUSSIN Jean-Pierre, CHATELIER Jean-Pierre, DA COSTA Dylan, PORTIER Éric, BIDAULT Hervé MMES : BÉSIAT Sabine, OLIVIER Sonia,

ABSENTS : VINET Thierry,

ABSENTS EXCUSÉS : CHATELIER Ghislaine donne pouvoir à CHATELIER Jean-Pierre

SECRÉTAIRE : BÉSIAT Sabine

DATE DE CONVOCATION : 01 aout 2023.

NOMBRE DE MEMBRES : En exercice : 10

Présents : 08

Qui ont pris part à la délibération : 09

**OBJET : AVIS SUR PROJET PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LA JARRIE
AUDOUIN**

Le Maire a porté à l'ordre du jour la présentation du projet de parc éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin.

Les Conseillers Municipaux ont été informés du contenu de ce projet par l'envoi de la note explicative de synthèse avec les convocations au moins cinq jours francs avant la réunion.

Les dates et le lieu des permanences du Commissaire Enquêteur ont été communiqués.

Après discussion, le Conseil Municipal « 8 voix contre, 1 s'abstient, 0 Pour » s'oppose à la réalisation de ce parc, en argumentant comme suit :

- Vu la trop grande proximité des éoliennes par rapport à la commune de St Pierre de l'Isle
- Ne correspond pas aux amendements que nous avons votés lors du précédent conseil municipal sur la proposition du guide des bonnes pratiques de l'éolien proposé par la CDC Vals de Saintonge
- Absence de concertation entre la commune de La Jarrie Audouin et notre commune
- Vu la saturation de Parcs éoliens autour de Saint Pierre de l'Isle
- Vu l'impact visuel et les risques de covisibilité avec les bâtiments historiques (Château de Mornay, Eglise d'Aulnay de Saintonge) et les chemins de Saint Jacques de Compostelle.
- Vu l'impact environnementale sous-évalué pour les chiroptères et l'absence totale d'étude d'impact sur les espèces « Gallaselle » crustacé endémique de la région Poitou-Charentes

Fait à Saint Pierre de l'Isle, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. LALAIZON

P.O. S. BÉSIAT
1er Adjointe





TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N017-211704010-20230925-2023SEP051 DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 12/10/2023

Séance du 25/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire. Jacques GOGUET

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 7

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 2

Contre : 4

Abstentions : 1

Etaient présents :

Mme BONNAC Vanessa, M. CHASSERIAUD Jacques, M. ENAUD Jean-François, M. GOGUET Jacques, M. ROY Thomas, Mme VANDEBROUCK Patricia, M. VINTRAS Didier

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VANDEBROUCK Patricia

Date de convocation
18/09/2023

OBJET

Avis la Jarrie Audouin :

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet éolien de la commune de la Jarrie Audouin (2 éoliennes)) il convient d'émettre un avis.

Après délibération, le conseil vote : 4 voix contre, 2 voix pour et une abstention

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT SEVERIN SUR BOUTONNE

Le Maire,

Jacques GOGUET



MAIRIE DE VERGNÉ
Charente-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18 heures.

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Vergné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Charente-Maritime, sous la Présidence du Maire, Brigitte DAVID

Date de convocation : 9 octobre 2023

Présents : Brigitte DAVID, Françoise CHENIN, Joël ESCALON, Julien CHENIN, Nadia POUILLOUX, Nicole GUIGNARD, David SUIRE, Thierry LYSIAK.

Absents excusés : Suzanne JOLLIET (pouvoir à David SUIRE), Philippe CHAUVET (pouvoir à Thierry LYSIAK).

Secrétaire de séance : Julien CHENIN

Objet : Avis sur le projet éolien de La Jarrie Audoin :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la société Parc Eolien de Morgat pour l'implantation du Parc Eolien de Morgat composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de La Jarrie Audoin.

Elle rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée du 12 septembre au 17 octobre 2023 et qu'il convient au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet.

Après concertation, Madame le Maire propose de passer au vote :

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 5 voix

Contre : 2 Voix

Abstention : 3 voix

Le Conseil Municipal, après avoir voté, accepte le projet éolien de La Jarrie Audoin avec 5 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

*Pour extrait conforme,
Les signatures sont au registre*

**Le Maire,
Brigitte DAVID**

100

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The analysis focuses on identifying trends and patterns over time, which is crucial for making informed decisions.

The third section provides a detailed breakdown of the results. It shows that there has been a significant increase in sales volume, particularly in the online channel. This is attributed to the implementation of the new marketing strategy and the improved user experience on the website.

Finally, the document concludes with a set of recommendations for future actions. It suggests continuing to invest in digital marketing and exploring new product lines to further drive growth. Regular monitoring and reporting will be essential to track the success of these initiatives.

AR Prefecture

017-211704671-20231018-2023101801-DE
Reçu le 24/10/2023



05.46.59.99.83
mairie@vervant17.fr

République Française
Commune de VERVANT
17 rue de la Boutonne
17400 VERVANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de VERVANT
Séance du 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRICHET Marie-José, Maire.

En exercice : 11 Présents : 08 Qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : TRICHET Marie-José, ANDRE Michel, ANDRE Pierre-Yves, BREUIL Philippe, MARCHAND Marylène, RICHARD Julien, GODARD Cécile, FINOT Rodolphe.

Excusés : M. MARCOUX Laurent a donné pouvoir à M. RICHARD Julien.

Mme DESCHAMPS Jessica a donné pouvoir à Mme TRICHET Marie-José.

Absent : DUBOS Dominique.

Secrétaire : ANDRE Michel.

Date de convocation : 11 octobre 2023.

Délibération n° 2023.10.18/01

AVIS PARC EOLIEN LA JARRIE AUDOUIN

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet d'installation et d'exploitation du parc éolien de Morgat est en cours sur la commune de LA JARRIE AUDOUIN.

Le projet, porté par VOLKSWIND, est composé de 2 éoliennes et d'un poste de livraison.

La commune de LA JARRIE AUDOUIN est située à environ 10 kms de VERVANT.

L'enquête publique a lieu du 20 septembre au 25 octobre 2023 inclus.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la majorité :

2 abstentions, 5 voix contre, 3 voix pour.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marie-José TRICHET



Sujet : [INTERNET] RE: ENQUÊTE PUBLIQUE LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION ET CERTIFICAT D'AFFICHAGE

De : <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>

Date : 10/11/2023 10:35

Pour : "BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour

Je vous informe qu'il n'y a pas eu de délibération du conseil municipal pour cette enquête publique.

Cordialement

La secrétaire

Marina Gallois

Mairie de Villeneuve la Comtesse

15 Route Nationale

17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

TEL 05-46-24-64-24

FAX 05-46-24-63-62

Horaires d'ouverture au public : lundi, mercredi, vendredi, 14 h à 17 h

mairie@villeneuve-la-comtesse.fr



De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <>

Envoyé : lundi 6 novembre 2023 16:48

À : Blanzay-sur-Boutonne <mairie@blanzay-sur-boutonne.fr>; eglises d'argenteuil <secretariat@eglisesargenteuil.fr>; Villeneuve la Comtesse <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>; cecile.david@charente-maritime.fr

Objet : Re: ENQUÊTE PUBLIQUE LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION ET CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DERNIER RAPPEL URGENT Pour les besoins du commissaire enquêteur

Bonjour,

Par courrier en date du 1er août 2023, je vous ai invité à recueillir l'avis de votre Conseil municipal, Conseil communautaire sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans un délai de quinze jours après sa clôture.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir cette délibération ainsi que le certificat d'affichage.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de délibération, je vous remercie de bien vouloir me l'indiquer par retour de ce courriel.
pour les communes suivantes :

DÉLIBÉRATION MANQUANTE COMMUNE DE :

Blanzay-sur-Boutonne, Villeneuve-La-Comtesse.

Et Département de la Charente-Maritime

De plus, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir également le certificat d'affichage (toutes mairies concernées voir liste commune rayon d'affichage,

CERTIFICAT D'AFFICHAGE MANQUANT COMMUNE DE :

Les-Eglises-d'Argenteuil, Villeneuve-La-Comtesse.

Cordialement

Mme BEGUE

Marie-Christine BÉGUÉ

Adjoint administratif

Pôle Enquêtes Publiques

38 rue Réaumur - CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél : 05 46 27 44 87

www.charente-maritime.gouv.fr



DCAT / Bureau de l'Environnement



----- Message original -----

Sujet : ENQUÊTE PUBLIQUE LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION ET CERTIFICAT D'AFFICHAGE

De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Pour : Jarrie Audouin (La) <mairie@lajarrieaudouin.fr>, Antezant la chapelle <mairie@antezant-lachapelle.fr>, Blanzay-sur-Boutonne <mairie@blanzay-sur-boutonne.fr>, eglises d'argenteuil <secretariat@eglisesargenteuil.fr>, Loulay <mairie@loulay.fr>, Lozay <mairie@lozay.fr>, Migre <mairie@migre17.fr>, Nuaille sur Boutonne <mairie@nuaille-sur-boutonne.fr>, saint severin sur boutonne <mairie@saintseverinsurboutonne.fr>, Vervant <mairie@vervant17.fr>, Villeneuve la Comtesse <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>, cecile.david@charente-maritime.fr

Date : 24/10/2023 17:15

RAPPEL

Bonjour,

Par courrier en date du 1er août 2023, je vous ai invité à recueillir l'avis de votre Conseil municipal, Conseil communautaire sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans un délai de quinze jours après sa clôture.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir cette délibération ainsi que le certificat d'affichage.

Sujet : [INTERNET] Re: ENQUÊTE PUBLIQUE LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION ET CERTIFICAT D'AFFICHAGE

De : Élise Jouault <elise.jouault@valsdesaintonge.fr>

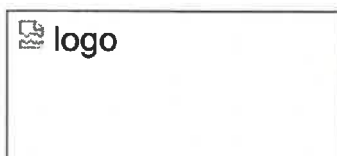
Date : 17/10/2023 15:38

Pour : marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

La Communauté de Communes Vals de Saintonge ne va pas se prononcer sur ce projet étant donné que celle-ci est en cours de rédaction d'un guide des bonnes pratiques de l'éolien. Le conseil communautaire n'ayant pas délibéré, aucun avis ne sera émis de la part de la CDC.

Cordialement,



Élise JOUAULT

Service Aménagement • Chargée d'études en urbanisme/ PLU

05 46 33 24 77 • 05 46 33 67 92

www.valsdesaintonge.fr

De: "BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

À: "M-LA JARRIE AUDOUIN, RAUD, Jacky" <mairie@lajarrieaudouin.fr>, "M-ANTEZANT LA CHAPELLE, POISBELAUD, Eric" <mairie@antezant-lachapelle.fr>, "M-BLANZAY-SUR-BOUTONNE" <mairie@blanzay-sur-boutonne.fr>, "M-COIVERT"

<mairie@coivert17.fr>, "M-DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE"

<mairie@dampierresurboutonne.fr>, "M-ESSOUVERT" <mairie@essouvert.fr>, "M-LA CROIX COMTESSE, ROUX, Jacques" <mairie@lacroixcomtesse.fr>, "M-LES EGLISES D'ARGENTEUIL, POUPARD, Jean-Jacques" <secretariat@eglisesargenteuil.fr>,

"M-LOULAY" <mairie@loulay.fr>, "M-LOZAY" <mairie@lozay.fr>, "M-MIGRE"

<mairie@migre17.fr>, "M-NUAILLÉ SUR BOUTONNE, CHAIGNEAU, James"

<mairie@nuaille-sur-boutonne.fr>, "M-SAINT-GEORGES DE LONGUEPIERRE, PINEAU, Maurice" <mairie@st-georges-de-longuepierre.fr>, "M-SAINT-PIERRE-DE-L'ISLE"

<mairie@st-pierre-isle.fr>, "M-SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE"

<mairie@saintseverinsurboutonne.fr>, "M-VERGNE" <mairie@vergne.fr>, "M-VERVANT"

<mairie@vervant17.fr>, "M-VILLENEUVE LA COMTESSE, STANGHELLINI, Anne"

<mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>, "cecile david" <cecile.david@charente-maritime.fr>,

"Communauté de Communes des Vals de Saintonge" <info@cdcvalsdesaintonge.fr>

Envoyé: Vendredi 13 Octobre 2023 11:47:59

Objet: ENQUÊTE PUBLIQUE LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION ET CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Bonjour,

Par courrier en date du 1er août 2023, je vous ai invité à recueillir l'avis de votre Conseil municipal, Conseil communautaire sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans un délai de quinze jours après sa clôture.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir cette délibération ainsi que le certificat d'affichage.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de délibération, je vous remercie de bien vouloir me l'indiquer par retour de ce courriel.

pour les communes suivantes :

DÉLIBÉRATION MANQUANTE COMMUNE DE :

La Jarrie-Audouin, Antezant-la-Chapelle, Blanzay-sur-Boutonne, Coivert, Dampierre-sur-Boutonne, Essouvert, La-Croix-Comtesse, Les-Eglises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Saint-Pardoult, Saint-Severin-sur-Boutonne, Vergné, Vervant, Villeneuve-La-Comtesse.

Et Département de la Charente-Maritime, Communauté de Commune Vals de Saintonge.

De plus, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir également le certificat d'affichage (toutes mairies concernées voir liste commune rayon d'affichage,

CERTIFICAT D'AFFICHAGE COMMUNE DE :

La Jarrie-Audouin, Antezant-la-Chapelle, Coivert, Dampierre-sur-Boutonne, Les-Eglises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Migré, Nuailly-sur-Boutonne, Saint Georges de Longuepierre, Saint-Pardoult, Saint Pierre de L'isle, Saint-Severin-sur-Boutonne, Vergné, Vervant, Villeneuve-La-Comtesse.

De plus, pour toutes les mairies, je vous rappelle que l'avis d'enquête doit être affiché comme signalé dans l'article 5 de l'arrêté. L'arrêté peut être affiché également sur les tableaux d'affichage des mairies, ceci durant toute la durée de l'enquête.

Cordialement

Mme BEGUE

--

Marie-Christine BÉGUÉ

Adjoint administratif

Pôle Enquêtes Publiques

38 rue Réaumur - CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél : 05 46 27 44 87

www.charente-maritime.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

DCAT / Bureau de l'Environnement

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Rochelle, le 6 - NOV. 2023

Direction de l'Environnement et de la Mobilité
Energies Nouvelles
Affaire suivie par : Cécile DAVID
85, Bd de la République
17076 LA ROCHELLE Cedex 9
Tél. : 05.46.97.55.88
Email : cécile.david@charente-maritime.fr

Monsieur Alain MORISSET
Commissaire Enquêteur
Bureau de l'Environnement
Préfecture de la Charente-Maritime
38, rue Réaumur
17017 La Rochelle cedex 01

Objet : Projet de parc éolien de Morgat
Commune de la Jarrie-Audouin

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La société Parc Eolien de Morgat envisage l'implantation d'un parc éolien « de Morgat » composé de 2 éoliennes et de 2 postes de livraison sur la Commune de la Jarrie-Audouin.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 20 septembre au 25 octobre 2023 inclus pour laquelle vous avez été missionné.

C'est dans le cadre de cette enquête que nous vous transmettons nos remarques et avis que vous trouverez dans la note ci-jointe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

La Présidente du Département,
Pour la Présidente et par délégation,

Stéphane CHEDOUTEAUD
Vice-Président du Département

Département de la Charente-Maritime

95 Boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9

05 46 317 000 info@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr



la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT



AVIS DU DEPARTEMENT PROJET DE PARC EOLIEN DE MORGAT COMMUNE DE LA JARRIE-AUDOUIN

Le projet éolien « Ferme éolienne de la Jarrie-Audouin » est situé dans les Vals de Saintonge. Il est constitué de 2 éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pales. La puissance totale installée sera de 13,2 mégawatts permettant une production de 35, 397 gigawattheures.

I - Le contexte éolien dans les Vals de Saintonge

Concernant la position géographique de ce projet éolien de la Jarrie-Audouin, il se situe à proximité de nombreux autres parcs et projets (en service, autorisés ou en instruction) des Vals de Saintonge, où sont installées 95 éoliennes en service et 60 éoliennes autorisées. Ce sont les parcs et projets suivants :

- les parcs en service pour un total de 95 éoliennes, Essouvert (6 éoliennes), Antezant-la-Chapelle (8 éoliennes), Nachamps-Courant (7 éoliennes) et Migré (5 éoliennes) , Archingeay (4), Bernay Saint-Martin (8), Mazeray Bignay (5), Les Nouillers (5), Saint-Mandé sur Brédoire (6), Saint-Pierre de Juillers (5), Saint-Félix (9), Villeneuve la Comtesse et Coivert (5), Chantemerle sur la soie (6), Bagnizeau (7), Les Touches de Périgny (9)
- les parcs autorisés pour un total de 60 éoliennes, celui d'Antezant Saint-Pardoult (4 éoliennes), Villeneuve-la-Comtesse et Vergné (7 éoliennes), Villeneuve-la-Comtesse terres du pré René (5 éoliennes), Saint-Loup (4), Varaize (4), Gourvillette (4), Haimps et Massac (4), Vervant et les églises d'Argenteuil (8), Les Eduts (9), Romazières et Saleignes (6), Breuil la Réorte – Bernay Saint-Martin et Puyrolland (7) , Bernay Saint Martin –Groies de Parançaÿ (2)
- les parcs en instruction pour un total de 16 éoliennes, celui de La Brousse (3 éoliennes), Saint-Ouen la Thène et Bresdon (4), Saint-Pardoult – La vallée des Vignes (4), Voissay (5).

II - les enjeux paysagers et environnementaux

Le paysage est constitué de différents paysages dont les grandes cultures, les haies bocagères et bosquets, les terres viticoles, les vallées et espaces boisés. Cette variété paysagère est propice à la fois au développement des milieux naturels, de la biodiversité mais aussi au développement d'un tourisme « doux » à la recherche de scènes paysagères authentiques et préservées. Or, la conséquence majeure de la multiplication des mâts des éoliennes constitue une emprise paysagère qui confisque toute la perception du paysage naturel. Le projet de la Jarrie-Audouin ne fera que renforcer la transformation industrielle d'un territoire rural dont le paysage est déjà fortement dégradé.

Les villages et hameaux situés dans l'aire d'étude rapprochée de la zone d'implantation éolienne, sont disséminés au cœur d'un paysage varié, caractérisé par un patrimoine classé, des plaines de cultures ouvertes, des terres viticoles, des couverts forestiers diffus, des vallées ...etc. l'augmentation du nombre d'éoliennes dans cet espace relativement réduit aura pour effet de créer de nombreuses co-visibilités avec le patrimoine classé (l'église de Saint-Martial, l'église de Saint-Pierre de l'Isle, l'église de La Jarrie-Audouin, l'église de Loulay, le Château de Villeneuve-la-Comtesse, le Château

de Dampierre sur Boutonne, Le Château de Vervant, le Château de Mornay) et les deux sites classés Unesco : l'Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay.

L'implantation de ces nouvelles éoliennes de 200 m de hauteur va créer une rupture d'échelle avec le patrimoine bâti, les habitations, la végétation. La perception de ce paysage masqué par les champs d'éoliennes ne pourra être atténuée ni par les écrans visuels naturels (le bâti, la végétation, le relief et les couverts forestiers), ni par les mesures « de réduction et d'accompagnement » comme la plantation de « haies arborées et arbustives ». Concernant ces dernières, il est important de souligner que le Département de la Charente-Maritime conduit depuis plus de 20 ans une politique en faveur de la plantation et protection des haies bocagères, c'est le programme EVA (Entretien et de Valorisation de l'Arbre) ce qui a permis de planter près de 500 km de haies et 33 hectares de bosquets qui ont été plantés en Charente-Maritime grâce à ce programme, soit quelques 600 000 arbres et arbustes plantés ». L'action du programme EVA est aussi très qualitative puisqu'elle respecte les espèces arbres et arbustes endogènes et adaptées aux évolutions du climat. C'est pourquoi, il serait opportun que les porteurs de projets éoliens précisent dans leur étude d'impact les espèces replantées, leur provenance, leur hauteur et les conditions de leur croissance etc...

Le site d'implantation de ce projet éolien est aussi en zone agricole. Les travaux d'ingénierie porteront non seulement sur l'excavation des terres et les fondations des éoliennes mais aussi sur la création de voies d'accès en surface et enterrées nécessaires au passage des engins, au passage des réseaux électriques et aux postes de livraison ce qui aura pour conséquence d'étanchéifier des parties de terres agricoles.

Au plan touristique, ce secteur est très largement dédié à la randonnée pédestre et au vélo. Les éoliennes seront visibles depuis les chemins de petite randonnée et les circuits cyclables qui contournent le site d'implantation et le village de la Jarrie-Audouin, ainsi que depuis l'itinéraire cyclable « les rives de Boutonne » qui longe la rivière Boutonne.

III - les enjeux écologiques

Le rapport non technique de l'étude d'impact énonce que les travaux de construction auront des impacts peu significatifs voire négligeables sur les oiseaux, les chiroptères et la faune terrestre. Or l'augmentation du nombre de parcs éoliens dans ce territoire va multiplier les impacts sur les oiseaux et les chiroptères dont les habitats et les modes de déplacements seront perturbés sur des zones très étendues. Il deviendra donc difficile, dans un secteur de plus en plus investi par l'éolien, d'épargner les continuités écologiques indispensables tant pour l'avifaune locale et les chiroptères que pour les espèces en cours de migration. Il serait par conséquent, très important que l'évaluation environnementale tienne compte des parcs éoliens, en service et en projet, afin d'analyser tous les effets cumulés sur l'avifaune et les chiroptères.

Par ailleurs, ce projet industriel est très proche à la fois du Parc Naturel du Marais Poitevin qui abrite de nombreuses espèces et des espaces naturels sensibles de la Vallée de la Boutonne, dernier grand corridor écologique de Charente-Maritime (avant les Deux-Sèvres) d'importance fondamentale pour les espèces fragiles et menacées.

Dans l'aire d'étude immédiate du projet, 5 espèces d'oiseaux sont référencées dans la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) au titre des espèces en danger : l'Alouette calandrelle, le Bruant ortolan, la Fauvette pitchou, le Moineau friquet et l'Outarde Canepetière

On ne dénombre pas moins de 16 espèces de rapaces présentes dans ce territoire (le Balbusard pêcheur, le Hibou des marais, le Faucon pèlerin, le Circaète Jean le Blanc ...etc). Ces rapaces sont

utiles à l'agriculture car ils permettent de réguler les populations de rongeurs et ainsi préserver naturellement les cultures.

Enfin, il faut noter aussi la présence de la perdrix rouge qui fréquente les terres agricoles, espèce fragile en voie de régression dont les habitats et modes déplacements seront perturbés. Une activité d'élevage de cette espèce en vallée de la Boutonne permet sa réintroduction dans des territoires à la végétation adaptée notamment des haies non-traitées.

Autres remarques :

L'étude d'impact consacre un chapitre à la justification du projet et notamment à sa compatibilité avec les documents de planification (résumé non technique de l'étude d'impact page 23). Or les documents cités (SRCAE et SRE du Poitou-Charentes) sont caducs et ont été remplacés par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) approuvé par arrêté préfectoral le 27 mars 2020. Par ailleurs, ce dernier préconise « ...un rééquilibrage volontariste vers le sud et une solidarité avec les territoires infrarégionaux denses en éolien » (article 51 du rapport d'objectifs).

Compte tenu des remarques soulignées ci-dessus, le Département de la Charente-Maritime, émet un avis défavorable pour ce projet éolien dit « parc éolien de Morgat » dans la commune de La Jarrie-Audouin.

